
Liberté de choisir son avenir professionnel : le projet de loi ne répond que partiellement aux objectifs annoncés et soutenus par l'U2P

L'U2P partage totalement la priorité du gouvernement visant d'une part à augmenter le nombre d'apprentis et d'autre part à rendre plus accessible la formation professionnelle continue des salariés des TPE-PME. L'objectif à terme est en effet de répondre aux besoins en compétences des entreprises et de lutter contre le chômage, en particulier celui des jeunes.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 18.04.12

Paris, 6 avril 2018

Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

odassetto@u2p-france.fr

Le dispositif annoncé concernant les formations en alternance s'avère globalement satisfaisant. Comme le demandait l'U2P, **la contribution alternance sera mutualisée et financera exclusivement les formations en alternance**, à la différence du système actuel.

De même, la volonté gouvernementale de donner la priorité à la formation professionnelle des salariés des plus petites entreprises doit être saluée.

En revanche, l'U2P considère que **le projet de loi ne répond en rien à l'objectif de simplification, de clarification et de transparence des circuits de financement** en matière de formation professionnelle continue.

En effet, si le projet de loi acte le principe d'une contribution dédiée au développement des compétences dans les petites et moyennes entreprises, **les moyens financiers qui y seront consacrés ne sont nullement définis**, ni la répartition des moyens affectés au développement des compétences entre les entreprises de moins de 11 salariés et celles de 11 à 49 salariés.

Enfin, l'U2P demande que l'aide accordée aux entreprises employant des apprentis ne soit pas réservée au cas des apprentis d'un niveau inférieur ou égal au bac.

Aussi, **l'U2P demande que la ministre du Travail engage le plus rapidement possible une concertation** dans l'objectif de modifier ces aspects du projet de loi.

Pour Alain Griset, président de l'U2P : « *Compte tenu de l'importance des enjeux de la formation, j'invite la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, à reprendre la discussion afin que les objectifs de cette réforme se traduisent concrètement dans les dispositions du projet de loi.* »

L'U2P – Union des entreprises de proximité – est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 2,3 millions d'entreprises dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, soit les 2/3 des entreprises françaises.